

MESSAGE IMPORTANT

Chers parents,

Lorsque vous accéderez **au dernier bulletin** (5 juillet) sur le portail de l'école ou **au relevé ministériel** (entre le 5 et le 13 juillet) sur le portail du ministère, il sera très important de vérifier la note finale quant à certaines matières **et d'inscrire** votre enfant à un cours d'été s'il est en échec.

Secondaire 1, 2, 3 (cours d'été *après vérification du bulletin*)

- ✚ Si votre enfant échoue son cours de français ou de mathématique.

Secondaire 4 (cours d'été, mises à niveau **et/ou** reprise d'examen *après vérification du bulletin et du relevé ministériel*)

- ❖ Si votre enfant échoue son cours de mathématique, de français, d'histoire ou de science.

- ❖ Nouveauté : PASSERELLE mathématique CST4 vers SN4

Avoir réussi le cours CST de la 4^e secondaire à au moins 70% au cours de l'année scolaire.

***Exception pour le Programme intermédiaire (la réussite de cette passerelle permet à l'élève de 4^e secondaire de s'inscrire en SN5 à la prochaine rentrée scolaire).*

Secondaire 5 (reprises d'examen **et/ou** cours des adultes *après vérification du bulletin et du relevé ministériel*)

- Si votre enfant échoue son cours de français ou d'anglais.
- Une reprise est également offerte pour les matières suivantes : arts, éthique, chimie et physique.
- **Conditions de réussite en français, langue d'enseignement, 5^e secondaire**
En français, langue d'enseignement, le seuil de réussite se situe à 60 %. L'élève doit obtenir une note d'au moins 50 % pour chacune des compétences visées par le cours de français, soit la lecture, l'écriture et la communication orale. Un élève devra s'inscrire au cours d'été ou à une reprise, s'il est en échec dans une des trois compétences.

Pour connaître les modalités quant aux normes de promotion et de l'obtention d'un diplôme d'études secondaires, veuillez-vous référer à la page 21 de l'agenda scolaire de votre enfant.
